

**Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la  
population autochtone sous responsabilité fédérale**

Mark Nafekh

Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada

**Juin 2002**

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier Sarah Auger et Roger Boe pour l'aide qu'ils m'ont apporté dans ce projet, ainsi que Jeff Latimer pour sa contribution dans les analyses préliminaires et son rôle dans le processus de gestion des données. Je veux aussi remercier Kelley Blanchette pour son aide dans la rédaction du document.

## RÉSUMÉ

La raison qui nous a incité à effectuer la présente étude est qu'on a laissé entendre que, parmi les plus jeunes délinquants sous responsabilité fédérale (25 ans ou moins), les Autochtones étaient plus susceptibles d'être affiliés à un gang que les non-Autochtones. Une étude sur l'appartenance aux gangs dans les établissements fédéraux a déjà été faite dans le but d'élaborer des stratégies d'intervention ciblant les gangs et d'améliorer les stratégies existantes. Les résultats de cette étude justifiaient une analyse plus poussée sur les délinquants autochtones affiliés à un gang, notamment l'Indian Posse, les Manitoba Warriors et le Native Syndicate.

Notre étude se divise en deux parties, dans lesquelles nous comparons les délinquants autochtones de sexe masculin selon divers facteurs de risque statiques (p. ex. la gravité des infractions et les antécédents de délinquance sexuelle) et dynamiques (tels que les antécédents professionnels, les fréquentations et l'attitude générale). Dans la première partie, nous examinons la question de l'appartenance à un gang, en tenant compte de l'âge des délinquants, et dans la deuxième, nous examinons les différences entre les plus jeunes délinquants autochtones et leurs aînés.

Il est devenu manifeste, au cours des analyses préliminaires, qu'il fallait examiner séparément, chez les délinquants autochtones, les différences selon l'âge et selon l'appartenance à un gang. L'étude visant à déterminer si l'affiliation à un gang chez les délinquants autochtones est une caractéristique des jeunes a montré que 80 % de tous les délinquants (autochtones et non autochtones) affiliés à un gang dans la région des Prairies avaient 25 ans ou moins au moment de leur admission dans un établissement fédéral. Soixante-quinze pour cent des délinquants de ce groupe étaient de descendance autochtone. Compte tenu de la forte concentration de jeunes délinquants autochtones dans les gangs, nous avons effectué des analyses indépendantes pour examiner la question de l'âge et celle de l'affiliation à un gang au sein de la population des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale.

L'affiliation des délinquants à un gang a été déterminée par la Division de la sécurité du Service correctionnel du Canada (SCC)<sup>1</sup>. Nous avons ensuite eu recours au Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC pour en extraire toutes les données concernant le risque criminel et les besoins liés aux facteurs criminogènes. Le Système contenait des renseignements sur 2 792 délinquants autochtones de sexe masculin qui avaient été ou étaient encore incarcérés dans un établissement fédéral. Environ 6,6 % de ces délinquants appartenaient à un gang.

Dans la première partie de l'étude, nous avons apparié des délinquants autochtones appartenant à un gang et d'autres délinquants autochtones, selon leur âge à l'admission, la durée de leur peine et la nature de l'infraction commise. Les analyses préliminaires n'ont pas permis de déceler des différences entre les deux groupes

---

<sup>1</sup> Les méthodes et sources d'identification sont énoncées dans la Directive du commissaire n° 576.

selon le type de gang. Par conséquent, toutes les analyses présentées ici concernent l'affiliation à un gang, quel qu'il soit.

Les comparaisons entre les deux groupes ont révélé qu'il y avait peu de différences entre eux sur le plan des facteurs de risque statiques et dynamiques, sauf en ce qui concerne ce qu'on pourrait associer à des facteurs socio-économiques. Ainsi, une plus grande proportion des membres de gangs habitaient un quartier à caractère criminogène et avaient surtout des amis délinquants ou fréquentaient beaucoup de délinquants. Ils étaient également plus susceptibles que les délinquants n'appartenant pas à un gang d'avoir de la difficulté à lire et à écrire ou d'avoir des difficultés d'apprentissage, et de ne pas avoir d'antécédents professionnels. De même, une plus grande proportion d'entre eux étaient agressifs et hostiles, avaient commencé à consommer de la drogue très jeunes et avaient une attitude négative à l'égard de la police et des lois.

En ce qui concerne les facteurs de risque statiques, les délinquants appartenant à un gang étaient plus susceptibles que les autres d'avoir déjà été condamnés par un tribunal pour adolescents à une période de garde en milieu ouvert ou fermé. L'examen des antécédents criminels dans le système fédéral a montré que, par rapport aux délinquants de l'autre groupe, ces délinquants étaient plus susceptibles de purger une peine pour vol qualifié et voies de fait, mais moins susceptibles d'avoir été condamnés pour une infraction sexuelle. Il est intéressant de constater qu'il n'y avait pas de différences entre les deux groupes pour ce qui est de la possession et du trafic de drogue, des activités criminelles fortement associées aux activités des gangs.

Les résultats de la première partie de l'étude donnent à penser que, lorsqu'on tient compte de l'âge, les différences sur le plan des facteurs de risque statiques entre les membres de gangs et les non-membres au sein des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale s'atténuent. Toutefois, les différences qui existent corroborent la notion que l'appartenance à un gang chez les délinquants autochtones est une caractéristique des jeunes et est attribuable à des facteurs socio-économiques. Même s'il y a eu une augmentation des comportements violents et de l'affiliation à un gang chez les délinquants autochtones<sup>2</sup>, les résultats de la première partie de l'étude donnent à penser que la jeunesse constitue un facteur de risque atténuant. Les stratégies d'intervention devraient donc être axées sur les besoins des jeunes Autochtones tout en permettant de gérer efficacement ceux qui sont affiliés à un gang.

Dans la deuxième partie de l'étude, nous avons examiné les différences entre les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale selon leur âge. Nous avons séparé les délinquants en deux groupes : 25 ans ou moins, et plus de 25 ans. Comme dans la première partie, nous avons établi des comparaisons selon les facteurs démographiques et les facteurs de risque statiques et dynamiques.

---

<sup>2</sup> Services d'information de recherches, 10-2000

Les comparaisons du niveau global de risque ont donné des résultats statistiquement fiables. Il est intéressant de constater qu'une plus grande proportion des délinquants autochtones plus âgés avaient été classés dans la catégorie «risque élevé» au moment de l'admission. Toutefois, une étude plus approfondie des antécédents criminels dans le système fédéral a révélé que ces délinquants étaient plus susceptibles que les plus jeunes d'avoir purgé ou de purger une peine pour une infraction sexuelle. Comme les délinquants ayant commis ce genre d'infraction ont de plus fortes chances d'être classés dans la catégorie «risque élevé» au moment de l'admission, cette constatation peut être attribuée à la différence dans la nature des infractions commises. La comparaison de la nature des infractions a aussi révélé que les plus jeunes délinquants autochtones étaient moins susceptibles d'avoir été condamnés pour possession et trafic de drogue, des infractions associées aux activités des gangs.

L'examen des facteurs de risque dynamiques a montré que les délinquants autochtones ayant 25 ans ou moins au moment de l'admission avaient des besoins sensiblement plus élevés dans le domaine de l'emploi. Les résultats ont aussi permis de mettre en évidence des différences significatives dans d'autres catégories de besoins. Les plus jeunes délinquants avaient plus de difficultés dans les domaines de la consommation de drogue et des fréquentations, et des besoins moins élevés sur le plan des relations conjugales et familiales.

Les comparaisons de tous les indicateurs évalués au moment de l'admission ont permis d'établir d'autres différences entre les deux groupes d'âge. Les différences les plus évidentes se retrouvent dans le domaine des antécédents criminels avant l'âge adulte. Une plus grande proportion des plus jeunes délinquants avaient déjà commis une infraction durant leur adolescence (84,1 % par rapport à 36,6 %), avaient fait l'objet d'une période de garde en milieu ouvert ou en milieu fermé, d'un transfèrement disciplinaire entre une garde en milieu ouvert et une garde en milieu fermé (16,0 % par rapport à 2,2 %) et d'un transfèrement d'une garde en milieu fermé à un établissement pour adultes.

Pour résumer, nous avons mis en lumière les principales différences entre les délinquants autochtones affiliés à un groupe du crime organisé et les autres délinquants autochtones, en tenant compte de l'âge. Nous avons également examiné les distinctions entre les délinquants autochtones «plus jeunes» et les «plus âgés». Même si les stratégies d'intervention ciblant les gangs devraient s'attaquer au risque associé à l'appartenance à un gang, les résultats de notre étude laissent croire qu'elles devraient aussi être axées sur les jeunes Autochtones, et plus précisément sur les besoins qu'on a identifiés chez les plus jeunes Autochtones qui consomment de la drogue et qui avaient déjà eu des démêlés avec le système judiciaire avant l'âge adulte au moment de leur admission dans un établissement fédéral.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	viii
ÉTUDE SUR L'APPARTENANCE À UN GANG ET SUR LES JEUNES AU SEIN DE LA POPULATION AUTOCHTONE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE.....	1
MÉTHODE .....	4
PREMIÈRE ÉTUDE .....	6
Résultats.....	6
Partie 1. Caractéristiques de l'échantillon.....	6
Partie 2. Dossier des antécédents criminels .....	6
<i>Nature des infractions .....</i>	6
<i>Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adolescents ou pour adultes .....</i>	7
<i>Gravité des infractions (condamnations antérieures et à l'origine de la peine actuelle) .....</i>	9
Partie 3. Évaluation initiale des délinquants autochtones .....	9
<i>Niveau de risque .....</i>	9
<i>Niveau de besoins.....</i>	9
<i>Besoins identifiés .....</i>	10
<i>Indicateurs des besoins liés aux facteurs dynamiques .....</i>	11
DEUXIÈME ÉTUDE .....	13
Résultats.....	13
Partie 1. Caractéristiques de l'échantillon.....	13
Partie 2. Dossier des antécédents criminels .....	14
<i>Nature des infractions .....</i>	14
<i>Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adolescents ou pour adultes .....</i>	15
<i>Gravité des infractions (condamnations antérieures et à l'origine de la peine actuelle) .....</i>	17

<b>Partie 3. Évaluation initiale des délinquants autochtones .....</b>	<b>17</b>
<i>Niveau de risque .....</i>	17
<i>Niveau de besoins.....</i>	18
<i>Besoins identifiés .....</i>	18
<i>Emploi .....</i>	19
<i>Relations conjugales et familiales .....</i>	21
<i>Fréquentations et relations sociales.....</i>	22
<i>Toxicomanie.....</i>	23
<i>Adaptation à la collectivité.....</i>	24
<i>Orientation personnelle et affective.....</i>	25
<i>Risque de suicide.....</i>	28
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>32</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Nature des infractions, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang.....	7
Tableau 2.	Antécédents criminels, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang.....	8
Tableau 3.	Niveau global de risque, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang.....	9
Tableau 4.	Niveau global de besoins, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang.....	10
Tableau 5.	Pourcentage des délinquants autochtones chez qui on a identifié des besoins .....	11
Tableau 6.	Indicateurs évalués dans le cadre de l'EID, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang.....	12
Tableau 7.	Caractéristiques de l'échantillon des délinquants autochtones.....	13
Tableau 8.	Nature des infractions des délinquants autochtones .....	14
Tableau 9.	Antécédents criminels des délinquants autochtones .....	16
Tableau 10.	Dossier sur la gravité des infractions, selon le groupe d'âge .....	17
Tableau 11.	Niveau global de risque, selon le groupe d'âge.....	18
Tableau 12.	Niveau global de besoins, selon le groupe d'âge .....	18
Tableau 13.	Pourcentage des délinquants autochtones chez qui on a identifié des besoins .....	19
Tableau 14.	Indicateurs liés à l'emploi (EID).....	20
Tableau 15.	Indicateurs liés aux relations conjugales et familiales (EID).....	22
Tableau 16.	Indicateurs liés aux fréquentations et aux relations sociales (EID) .....	23
Tableau 17.	Indicateurs liés à la toxicomanie (EID) .....	24
Tableau 18.	Indicateurs liés à l'adaptation à la collectivité (EID).....	25
Tableau 19.	Indicateurs liés à l'orientation personnelle et affective (EID).....	27
Tableau 20.	Indicateurs liés à l'attitude générale (EID).....	28
Tableau 21.	Indicateurs liés au risque de suicide (EID) .....	29



## ÉTUDE SUR L'APPARTENANCE À UN GANG ET SUR LES JEUNES AU SEIN DE LA POPULATION AUTOCHTONE SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale est un sujet qui préoccupe beaucoup les décideurs et les praticiens du domaine correctionnel. Une enquête a déjà montré que les détenus autochtones sont, en moyenne, plus jeunes que les détenus non autochtones, ont moins d'instruction et sont plus susceptibles d'avoir été sans emploi (Finn, Trevethan, Carrière et Kowalski, 1999). On a également observé que les délinquants autochtones ne constituent pas un groupe homogène, puisqu'ils ont des cultures diverses et des statuts juridiques et constitutionnels différents (Commission nationale des libérations conditionnelles, 1988). Par conséquent, les analyses portant sur les tendances au sein de la population des délinquants autochtones sont souvent difficiles et complexes.

De récentes initiatives de prévention du crime axées sur les gangs de jeunes Autochtones donnent à penser que l'affiliation à un gang constitue un critère de comparaison au sein de la population autochtone<sup>3</sup>. Les gangs de jeunes Autochtones ont un effet négatif sur la stabilité des établissements correctionnels fédéraux, surtout dans la région des Prairies (Rapport du groupe de travail sur la sécurité, SCC, 1999). On craint, à juste titre, que les problèmes liés à cette population persisteront, puisque les jeunes Autochtones constituent l'un des groupes démographiques en forte croissance au sein de la population carcérale du Service correctionnel du Canada (SCC) et que l'appartenance à un gang au sein de ce groupe ne cesse d'augmenter<sup>4</sup>. Cette double tendance a amené les intervenants à se demander si les stratégies d'intervention devraient être axées sur l'affiliation aux gangs ou sur les besoins des jeunes Autochtones en matière de traitement.

---

<sup>3</sup> L'établissement Stony Mountain, dans la région des Prairies, a élaboré des programmes pour lutter contre l'appartenance aux gangs. Le *Crossing Bridges: Bridge City Track Program*, offert par les Saskatoon Tribal Council Urban First Nations Services Incorporated, met l'accent sur l'enrichissement culturel et l'histoire des Autochtones pour promouvoir des valeurs qui constituent une solution de rechange à la vie dans la rue et aux activités associées aux gangs. À Edmonton, la Beverly Towne Community Development Society a retenu les services d'un coordonnateur des solutions communautaires axées sur les jeunes (*Youth Options Community Based Coordinator*), qui travaillera auprès des jeunes qui risquent de s'impliquer dans des activités de gangs.

Le débat a porté sur la question suivante : les initiatives stratégiques qu'on a mises en place pour lutter contre le problème des gangs dans le système correctionnel fédéral facilitent-elles la gestion des gangs tout en favorisant la réinsertion sociale au sein de la population des délinquants autochtones ? Selon la politique actuelle, l'affiliation à un gang est un facteur de risque important qu'il faut prendre en considération dans les décisions liées à l'attribution de la cote de sécurité au moment du placement pénitentiaire initial, au déclassement du niveau de sécurité, et à la mise en liberté sous condition (Directives du commissaire n<sup>os</sup> 576 et 782). En vertu de la politique actuelle, il est également possible de transférer dans un établissement fédéral ou un établissement communautaire situé dans une autre région, contre son gré, un délinquant qui appartient à un gang. Bien que les membres de gangs constituent un risque pour la sécurité, il se peut que les mesures qui leur sont destinées touchent en fait une partie d'une population plus étendue, c'est-à-dire les jeunes délinquants autochtones.

Plusieurs études montrent que les personnes appartenant à des gangs proviennent d'une sous-culture de jeunes de minorités raciales vivant dans des milieux pauvres (Brotherton, 1996; Laflin, 1996; Laidler et Hunt, 1996; Rosenbaum, 1996). Dans la première étude décrite dans le présent rapport, nous examinons si l'affiliation aux gangs parmi les délinquants autochtones est une caractéristique des jeunes et est attribuable à des facteurs socio-économiques. Nous avons analysé les différences, sur le plan des facteurs statiques et des facteurs dynamiques, entre les membres de gangs et les non-membres, tout en tenant compte de l'âge.

Conformément à son énoncé de mission, le SCC doit équilibrer ses efforts pour contribuer «à la protection de la société en incitant activement et en aidant les [jeunes] délinquants [autochtones] à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain» (Mission du Service correctionnel du Canada, SCC 2000). Compte tenu que des mesures ont été mises en place pour gérer efficacement les délinquants affiliés à des gangs, nous examinons dans la deuxième étude les besoins des jeunes délinquants autochtones.

---

<sup>4</sup> Service d'information de recherches, SCC 10-2000

L'objectif corporatif n° 4 du SCC est d'«*édifier des partenariats et des stratégies à l'appui de la réinsertion sûre et opportune des délinquants autochtones*»<sup>5</sup>. À l'appui de cet objectif et pour donner suite aux recommandations formulées dans le Rapport du groupe de travail sur la sécurité (mars 2000), nous étudions le problème de l'appartenance aux gangs et nous appuyons l'élaboration de programmes autochtones innovateurs.

---

<sup>5</sup> Objectifs corporatifs 2000-2001, SCC

## MÉTHODE

Notre étude porte sur les délinquants autochtones de sexe masculin et les différences qui existent entre ce groupe et deux sous-groupes – ceux qui sont affiliés à un gang et ceux qui ont 25 ans ou moins. Les comparaisons entre chaque sous-groupe et les autres délinquants autochtones ont été faites séparément dans la première étude et la deuxième étude de ce rapport. Ces comparaisons portent sur divers critères, comme le risque global (antécédents criminels, caractéristiques des victimes, etc.), les besoins liés aux facteurs criminogènes et le risque de suicide.

Pour les fins de cette étude, toutes les données sur les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale ont été extraites de la base de données automatisée du SCC (Système de gestion des délinquants, SGD). En janvier 2000, il y avait de l'information sur le risque et les besoins de 4 344 délinquants autochtones incarcérés dans des établissements fédéraux. Parmi ce nombre, 12,1 % (527) étaient affiliés à un gang, et 41,3 % (1 792) avaient 25 ans ou moins. Les délinquantes autochtones n'ont pas été incluses dans l'échantillon en raison de leur faible nombre dans les établissements correctionnels fédéraux.

La principale source d'information était les données recueillies dans le cadre du processus d'Évaluation initiale des délinquants (EID). L'EID est une évaluation exhaustive et intégrée que l'on fait au moment où le délinquant est admis dans le système fédéral. Elle consiste à recueillir et à analyser divers renseignements sur le délinquant : antécédents criminels, santé mentale, situation sociale, éducation, et autres facteurs pertinents à la détermination du risque criminel et des besoins du délinquant. En bref, l'EID consiste en deux éléments principaux : évaluation du risque criminel (ERC), et identification et analyse des facteurs dynamiques (IAFD). En outre, le processus d'évaluation comprend l'évaluation du risque de suicide à l'aide de neuf indicateurs.

Le volet de l'évaluation du risque criminel (ERC) permet d'obtenir des renseignements précis sur les infractions antérieures et sur celles qui sont à l'origine

de la peine actuelle. L'ERC est fondée principalement sur le casier judiciaire, mais peut aussi inclure tout autre détail pertinent sur les facteurs de risque. À partir de ces données, on obtient une cote globale de risque pour chaque délinquant au moment de son admission dans un établissement fédéral.

L'Identification et l'analyse des facteurs dynamiques (IAFD) permet de définir les besoins du délinquant qui sont liés à ses facteurs criminogènes. Plus précisément, on examine plusieurs aspects de la personnalité et de la situation personnelle du délinquant, et les données sont regroupées dans sept catégories comportant chacune de multiples indicateurs : emploi (35 indicateurs), relations conjugales et familiales (31 indicateurs), fréquentations et relations sociales (11 indicateurs), toxicomanie (29 indicateurs), adaptation à la collectivité (21 indicateurs), orientation personnelle et affective (46 indicateurs), et attitude générale (24 indicateurs)<sup>6</sup>.

Dans le cadre du processus d'IAFD, les délinquants sont évalués pour chaque domaine selon une échelle en quatre points. La cote attribuée équivaut aux besoins : «facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale» (ne s'applique pas à la toxicomanie et à l'orientation personnelle et affective), «aucun besoin immédiat d'amélioration», «besoin modéré d'amélioration», «besoin manifeste d'amélioration». Après avoir examiné attentivement tous les indicateurs de chaque catégorie de besoins, les agents de gestion des cas fournissent une évaluation du niveau global de besoins, et ceci pour chacune des sept catégories.

---

<sup>6</sup> Voir les Instructions permanentes 700-04 du Service correctionnel du Canada pour une liste complète des indicateurs.

## PREMIÈRE ÉTUDE

### Résultats

#### Partie 1. Caractéristiques de l'échantillon

Dans l'échantillon utilisé pour la première étude, on a apparié les délinquants autochtones appartenant à un gang (N = 527) à d'autres délinquants autochtones, en tenant compte de l'âge à la première admission dans le système fédéral, de la durée de la peine et de la gravité de l'infraction. Il y avait des caractéristiques notables dans cet échantillon, les trois quarts des délinquants ayant moins de 26 ans au moment de l'admission et près des deux tiers purgeant une peine de moins de quatre ans. C'est dans la région des Prairies que se trouvaient la plus grande proportion des délinquants autochtones (67,9 %) et presque tous les Autochtones appartenant à un gang (90,3 %).

#### Partie 2. Dossier des antécédents criminels

##### *Nature des infractions*

L'examen des infractions à une loi fédérale commises par les délinquants a révélé que, comparativement aux délinquants autochtones qui leur étaient appariés, les membres de gangs étaient plus susceptibles d'avoir été condamnés pour un vol qualifié (42 % par rapport à 29 %,  $p < 0,0001$ ), des voies de fait (48 % par rapport à 39 %,  $p < 0,01$ ) ou une infraction relative aux armes (23 % par rapport à 17 %,  $p < 0,05$ ). Par ailleurs, ils étaient moins susceptibles d'avoir été condamnés pour une agression sexuelle. Il est intéressant de constater qu'il n'y avait aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est des homicides, de la possession de drogue et du trafic de drogue, des activités criminelles qui sont habituellement associées aux gangs. Les résultats sont présentés au Tableau 1.

**Tableau 1. Nature des infractions, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang**

INFRACTIONS	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
Homicide	4,3 %	4,0 %	4,2 %
Vol qualifié***	42,2 %	29,4 %	36,0 %
Armes*	23,0 %	16,8 %	20,0 %
Voies de fait**	48,2 %	38,6 %	43,6 %
Aggression sexuelle***	5,3 %	20,8 %	12,8 %
Possession de drogue	12,2 %	9,6 %	11,0 %
Trafic de drogue	5,8 %	7,2 %	6,5 %

Remarque : \* $p < 0,05$ ; \*\* $p < 0,01$ ; \*\*\* $p < 0,001$

### ***Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adolescents ou pour adultes***

Dans le cadre du processus d'EID, on recueille de nombreux renseignements sur les antécédents criminels (affaires entendues par des tribunaux pour adolescents et pour adultes) et les antécédents de délinquance sexuelle de chaque délinquant. Notons que plus de 80 % des délinquants de l'échantillon avaient déjà comparu devant un tribunal pour adolescents ou pour adultes. Cette constatation est particulièrement intéressante lorsqu'on sait que l'âge moyen à l'admission n'était que de 23 ans. L'examen des antécédents en tant que jeunes contrevenants a révélé que les délinquants autochtones appartenant à un gang étaient plus susceptibles que les autres d'avoir commis, durant leur adolescence, des infractions ayant entraîné une période de surveillance dans la collectivité, une garde en milieu ouvert ou une garde en milieu fermé (voir le Tableau 2). Ils étaient également plus susceptibles que les autres, en tant qu'adultes, d'avoir été placés en isolement pour des infractions disciplinaires et d'avoir tenté de s'évader. Il est intéressant de remarquer qu'il n'y avait pas de différence entre les groupes, selon l'EID, pour ce qui est de la fréquence des activités criminelles (aucune période d'au moins un an sans perpétration de crime à l'âge adulte).

**Tableau 2. Antécédents criminels, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang**

INFRACTIONS	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
<b>Antécédents - tribunal pour adolescents</b>			
Infractions antérieures	83,1 %	78,5 %	81,0 %
Surveillance dans la collectivité*	73,6 %	66,6 %	70,4 %
Garde en milieu ouvert***	60,7 %	45,2 %	53,5 %
Garde en milieu fermé**	57,9 %	47,6 %	53,1 %
Transfèrement disciplinaire**	20,0 %	10,6 %	15,7 %
Transfèrement à un établissement pour adultes**	13,6 %	7,0 %	10,6 %
<b>Antécédents - tribunal pour adultes</b>			
Infractions antérieures	81,4 %	85,0 %	83,1 %
Isolement*	38,4 %	30,8 %	34,9 %
Évasion/illégalement en liberté*	35,4 %	27,9 %	31,9 %
Aucune période d'au moins un an sans perpétration de crime	37,1 %	32,1 %	34,8 %
<b>Antécédents d'infractions avec violence</b>			
Infraction(s) antérieure(s)	60,2 %	56,5 %	58,5 %
Infraction à l'origine de la peine actuelle	51,5 %	50,9 %	51,2 %
Infraction sexuelle antérieure**	8,2 %	14,2 %	11,0 %
Infraction sexuelle à l'origine de la peine actuelle***	5,4 %	19,8 %	12,1 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001



### **Gravité des infractions (condamnations antérieures et à l'origine de la peine actuelle)**

On a comparé les délinquants autochtones appartenant à un gang et les délinquants de l'autre groupe relativement aux caractéristiques de leurs victimes et aux blessures infligées. Les résultats indiquaient que l'ensemble des délinquants de l'échantillon avaient souvent eu recours à la violence contre leurs victimes (58,5 %), mais il n'y avait pas de différence entre les deux groupes. Cependant, les membres de gangs avaient eu plus souvent plusieurs victimes (46,5 % par rapport à 30,7 %,  $p < 0,0001$ ).

### **Partie 3. Évaluation initiale des délinquants autochtones**

#### **Niveau de risque**

Pour déterminer un niveau global de risque au moment de l'admission, les agents de gestion des cas effectuent un examen systématique des trois éléments de l'évaluation du risque criminel (ERC) : dossier des antécédents criminels, gravité des infractions et antécédents de délinquance sexuelle. Contrairement à nos attentes, il n'y avait pas de différences significatives entre les membres de gangs et les délinquants de l'autre groupe.

**Tableau 3. Niveau global de risque, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang**

NIVEAU DE RISQUE	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
Faible	1,9 %	3,0 %	2,5 %
Moyen	34,5 %	35,6 %	35,0 %
Élevé	63,6 %	61,3 %	62,5 %

#### **Niveau de besoins**

Après une réflexion sur la nature et le niveau des besoins des délinquants dans les sept domaines couverts par le processus d'identification et d'analyse des facteurs

dynamiques (IAFD), on a déterminé un niveau global de besoins. Ce niveau est fondé sur la cote accordée par l'agent de gestion des cas aux indicateurs des divers domaines : faibles besoins, besoins moyens, besoins élevés. Comme le montre le Tableau 4, il n'y avait pas de différence significative entre les groupes pour ce qui est du niveau de besoins.

**Tableau 4. Niveau global de besoins, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang**

NIVEAU DE BESOINS	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
Faible	1,5 %	1,2 %	1,4 %
Moyen	30,9 %	27,3 %	29,2 %
Élevé	67,6 %	71,5 %	69,4 %

### ***Besoins identifiés***

En évaluant chaque catégorie de besoins (emploi, etc.), l'agent de gestion des cas détermine si le délinquant a un «besoin modéré d'amélioration» ou un «besoin manifeste d'amélioration». Les délinquants dont on juge qu'ils ont un «besoin modéré» ou un «besoin manifeste» dans une catégorie sont habituellement dirigés vers un traitement qui leur permettra de répondre à ces besoins. Le Tableau 5 présente les résultats des comparaisons entre les deux groupes de délinquants relativement à la cote globale accordée aux besoins au moment de l'admission. Remarquons qu'il n'y avait pas de différence significative dans les domaines de l'emploi, des fréquentations et de la toxicomanie. Par ailleurs, les délinquants n'appartenant pas à un gang semblent avoir de plus nombreux besoins dans les domaines des relations conjugales et familiales, de l'adaptation à la collectivité, de l'orientation personnelle et affective, et de l'attitude générale. Il se peut que les membres de gangs répondent aux besoins qu'ils ont dans les domaines des relations familiales et de l'orientation personnelle et affective par leur affiliation au gang. Par ailleurs, un examen plus attentif des indicateurs évalués dans le cadre de l'EID nous

donne une répartition plus détaillée des différences entre les deux groupes dans chaque catégorie de besoins.

**Tableau 5. Pourcentage des délinquants autochtones chez qui on a identifié des besoins**

CATÉGORIES DE BESOINS	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
Emploi	75,5 %	80,4 %	77,9 %
Relations conjugales et familiales***	36,5 %	63,8 %	49,8 %
Fréquentations	71,9 %	75,2 %	73,5 %
Toxicomanie	94,4 %	95,0 %	94,7 %
Adaptation à la collectivité***	31,6 %	58,4 %	44,6 %
Orientation personnelle et affective*	90,2 %	94,0 %	92,1 %
Attitude générale***	44,6 %	57,6 %	50,9 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Indicateurs des besoins liés aux facteurs dynamiques***

Les analyses ont révélé qu'il y avait peu de différences entre les délinquants autochtones appartenant à un gang et les délinquants de l'autre groupe quant aux indicateurs de l'EID, sauf en ce qui concerne les indicateurs qu'on peut associer à des facteurs socio-économiques. Ainsi, les membres de gangs étaient plus susceptibles d'habiter un quartier à caractère criminogène, de fréquenter beaucoup de délinquants et d'avoir surtout des amis délinquants. Même s'ils étaient moins susceptibles que l'autre groupe d'avoir de la difficulté à lire et à écrire ou des difficultés d'apprentissage, ils étaient plus susceptibles de ne pas avoir d'antécédents professionnels, d'être agressifs, d'avoir un problème d'hostilité, d'avoir commencé à consommer de la drogue très jeunes, et d'avoir une attitude négative envers la police et les lois (voir le Tableau 6). Notons que bien qu'il y ait une différence très marquée dans la catégorie des relations conjugales et familiales (voir le tableau 5), on ne trouve pas de différence entre les deux groupes au niveau des indicateurs. De même, les cotes globales montrent que les délinquants n'appartenant pas à un gang ont des besoins plus élevés que les membres de gangs dans les

domaines de l'attitude générale et de l'orientation personnelle et affective, alors qu'au niveau des indicateurs, ce sont les membres de gangs qui ont le plus de besoins dans ces domaines.

**Tableau 6. Indicateurs évalués dans le cadre de l'EID, selon l'appartenance ou la non-appartenance à un gang**

Indicateurs	APPARTENANCE À UN GANG		TOTAL
	MEMBRES	NON-MEMBRES	
<b>Emploi</b>			
A des difficultés d'apprentissage**	12,4 %	19,2 %	15,5 %
A de la difficulté à lire**	22,8 %	31,6 %	26,8 %
A de la difficulté à écrire***	25,1 %	36,8 %	30,5 %
N'a pas d'antécédents professionnels***	37,2 %	20,4 %	29,4 %
<b>Fréquentations et relations sociales</b>			
Est isolé socialement***	12,8 %	22,3 %	17,4 %
Fréquente beaucoup de délinquants***	90,4 %	77,6 %	84,5 %
A surtout des amis délinquants***	74,4 %	54,7 %	65,3 %
Habite un quartier à caractère criminogène***	66,0 %	50,1 %	58,7 %
<b>Toxicomanie</b>			
A commencé à consommer de la drogue très jeune**	80,9 %	73,4 %	77,4 %
<b>Orientation personnelle et affective</b>			
Agressif***	71,3 %	60,2 %	66,1 %
A un problème d'hostilité***	42,3 %	30,9 %	37,0 %
Prend des risques inconsidérés**	74,5 %	66,1 %	70,6 %
Amateur de sensations fortes**	49,7 %	40,5 %	45,4 %
Attitude sexuelle problématique***	11,7 %	25,2 %	17,9 %
<b>Attitude générale</b>			
Attitude négative face aux lois***	61,5 %	48,1 %	55,3 %
Attitude négative envers la police***	58,0 %	40,2 %	49,8 %
Attitude négative envers le système correctionnel**	31,6 %	21,9 %	27,1 %
Est en faveur de la violence instrumentale***	56,7 %	41,5 %	49,7 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

## DEUXIÈME ÉTUDE

### Résultats

#### Partie 1. Caractéristiques de l'échantillon

Pour la deuxième étude, nous avons divisé l'échantillon total des délinquants autochtones en deux groupes : ceux qui avaient 25 ans ou moins à l'admission et ceux qui avaient 26 ans ou plus. Le Tableau 7 présente une distribution des caractéristiques de l'échantillon. Fait à remarquer, un tiers des délinquants avaient moins de 26 ans à l'admission. Il n'est pas étonnant de constater que c'est dans la région des Prairies que la proportion des délinquants autochtones était la plus nombreuse (67,9 %).

**Tableau 7. Caractéristiques de l'échantillon des délinquants autochtones**

CARACTÉRISTIQUES	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES (%)		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
<b>Région</b>			
Atlantique	3,8 %	2,9 %	3,3 %
Québec	4,4 %	5,8 %	5,2 %
Ontario	9,6 %	11,2 %	10,5 %
Prairies	71,7 %	65,3 %	67,9 %
Pacifique	10,6 %	14,8 %	13,1 %
<b>Peine</b>			
Moins de 4 ans	64,9 %	65,1 %	65,0 %
De 4 à 10 ans	26,6 %	27,2 %	27,0 %
10 ans ou plus	3,2 %	3,0 %	3,0 %
Perpétuité	5,3 %	4,7 %	5,0 %

## Partie 2. Dossier des antécédents criminels

### *Nature des infractions*

Le tableau 8 présente la répartition des infractions commises, selon le groupe d'âge. Il y a plusieurs différences entre les deux groupes. D'abord, les plus jeunes délinquants autochtones<sup>7</sup> avaient été condamnés plus souvent pour un vol qualifié (33,7 % par rapport à 24,4 %) ou pour introduction avec effraction (38,4 % par rapport à 29,7 %). Il est intéressant de constater que les plus jeunes délinquants avaient moins souvent été condamnés pour trafic de drogue (6,2 % par rapport à 8,6 %). De même, les infractions d'agression sexuelle étaient plus caractéristiques du groupe des délinquants plus âgés : les analyses du khi carré ont révélé qu'une proportion beaucoup plus faible de jeunes délinquants avaient été condamnés pour une agression sexuelle (14,6 % par rapport à 30,6 %).

**Tableau 8. Nature des infractions des délinquants autochtones**

INFRACTIONS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES (%)		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Homicide*	5,6 %	4,2 %	4,8 %
Tentative de meurtre	1,1 %	1,8 %	1,5 %
Homicide involontaire coupable	8,8 %	10,3 %	9,7 %
Vol qualifié***	33,7 %	24,4 %	28,3 %
Aggression sexuelle***	14,6 %	30,6 %	24,0 %
Séquestration	3,8 %	4,8 %	4,3 %
Armes	18,0 %	16,6 %	17,1 %
Voies de fait	39,7 %	39,5 %	39,6 %
Enlèvement	0,9 %	1,1 %	1,0 %
Introduction par effraction***	38,4 %	29,7 %	33,3 %
Vol**	27,5 %	24,0 %	25,4 %
Possession de drogue*	8,2 %	10,0 %	9,3 %
Trafic de drogue**	6,2 %	8,6 %	7,6 %
Évasion	14,4 %	13,7 %	14,0 %
Autre**	67,8 %	63,9 %	65,5 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

<sup>7</sup> L'expression «plus jeunes» désigne les délinquants autochtones qui avaient 25 ans ou moins au moment de leur admission dans un établissement fédéral. De même, l'expression «plus âgés» désigne les délinquants autochtones qui avaient plus de 25 ans au moment de leur admission.

### ***Peines antérieures prononcées par un tribunal pour adolescents ou pour adultes***

Comme nous l'avons mentionné, le processus d'EID permet de recueillir des renseignements complets sur les antécédents criminels des délinquants (affaires entendues par des tribunaux pour adolescents et pour adultes) et sur les antécédents de délinquance sexuelle. Le Tableau 9 présente diverses variables liées aux antécédents criminels, par groupe d'âge. De façon générale, une très grande proportion de délinquants autochtones avaient déjà eu des démêlés avec le système judiciaire pour adultes ou pour adolescents (96 %). Une plus grande proportion des plus jeunes délinquants avaient eu des démêlés avec le système de justice pénale avant l'âge adulte (84,1 % par rapport à 36,6 %). Comme on s'y attendait, les délinquants plus âgés avaient accumulé plus de condamnations à l'âge adulte. Enfin, le Tableau 9 révèle que les plus jeunes délinquants semblent avoir un comportement criminel plus fréquent et continu que les plus âgés. Plus d'un tiers d'entre eux avaient récidivé moins de six mois après leur dernière incarcération, par rapport à 25,7 % des plus âgés.

**Tableau 9. Antécédents criminels des délinquants autochtones**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
<b>VARIABLES</b>			
<b>Antécédents – tribunal pour adolescents</b>			
Infractions antérieures***	84,1 %	36,6 %	56,5 %
Surveillance dans la collectivité***	75,8 %	24,9 %	46,5 %
Garde en milieu ouvert***	55,2 %	17,2 %	33,3 %
Garde en milieu fermé***	53,6 %	18,6 %	33,4 %
Transfèrement disciplinaire***	16,0 %	2,2 %	8,0 %
Transfèrement à un établissement pour adultes***	9,1 %	1,6 %	4,8 %
<b>Antécédents – tribunal pour adultes</b>			
Infractions antérieures***	79,8 %	95,4 %	88,9 %
Surveillance dans la collectivité***	64,8 %	85,7 %	77,0 %
Peine dans un établissement provincial***	70,4 %	86,2 %	79,6 %
Peine dans un établissement fédéral***	18,2 %	33,4 %	27,1 %
Évasion/illégalement en liberté***	27,2 %	34,1 %	31,2 %
Manquement aux conditions de la mise en liberté***	31,3 %	45,8 %	39,8 %
Moins de 6 mois depuis la dernière incarcération***	35,1 %	25,7 %	29,6 %
Aucune période d'au moins un an sans perpétration de crime***	35,7 %	17,6 %	25,1 %
<b>Antécédents d'infractions avec violence</b>			
Infraction(s) antérieure(s)***	51,9 %	65,5 %	59,9 %
Infraction sexuelle antérieure***	9,0 %	20,1 %	15,5 %
Infraction sexuelle à l'origine de la peine actuelle***	14,6 %	31,1 %	24,2 %
Infraction antérieure avec utilisation d'une arme***	21,6 %	28,1 %	25,4 %
Infraction antérieure avec lésions graves***	15,3 %	22,5 %	19,5 %
Infraction antérieure grave***	15,1 %	28,3 %	22,7 %
Infraction grave à l'origine de la peine actuelle***	36,1 %	43,4 %	40,4 %
Infraction antérieure contre un enfant***	7,9 %	12,1 %	10,4 %
Infraction à l'origine de la peine actuelle contre un enfant***	9,8 %	20,1 %	15,8 %
Trois condamnations antérieures ou plus***	32,3 %	44,9 %	39,7 %
Deux condamnations à l'origine de la peine actuelle**	19,0 %	14,9 %	16,7 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001



### **Gravité des infractions (condamnations antérieures et à l'origine de la peine actuelle)**

Le Tableau 10 présente quelques indicateurs du dossier sur la gravité des infractions. Compte tenu de la faible proportion des plus jeunes délinquants ayant commis une infraction sexuelle, il n'est pas étonnant qu'une moins grande proportion d'entre eux aient eu des enfants comme victimes. Cependant, les plus jeunes délinquants avaient eu plusieurs victimes et avaient utilisé une arme, dans une plus grande proportion que les délinquants plus âgés.

**Tableau 10. Dossier sur la gravité des infractions, selon le groupe d'âge**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Victimes enfants***	9,8 %	20,1 %	15,9 %
Plusieurs victimes (3 ou plus)***	19,3 %	15,0 %	16,8 %
Violence contre la victime	51,6 %	50,8 %	51,1 %
Utilisation d'une arme**	28,7 %	24,5 %	26,3 %
Lésions graves	28,2 %	25,6 %	26,7 %
Tort psychologique grave***	36,1 %	43,4 %	40,4 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### **Partie 3. Évaluation initiale des délinquants autochtones**

#### **Niveau de risque**

Le Tableau 11 montre comment les délinquants autochtones étaient répartis selon le niveau de risque criminel, par groupe d'âge. Globalement, 63,8 % des délinquants avaient été classés comme présentant un risque élevé, lors de l'admission, et seulement 4,9% un risque faible. Contrairement aux attentes, une proportion un peu plus importante de délinquants plus âgés (65,6 %) avaient été classés dans la catégorie «risque élevé», par rapport aux plus jeunes (61,2 %), peut-être parce qu'une plus grande proportion des premiers avaient été condamnés pour une infraction sexuelle. Les délinquants qui purgent une peine pour une infraction ayant

causé un dommage grave doivent recevoir la cote «élevé». De même, la cote «élevé» doit être attribuée aux délinquants ayant commis de nombreuses infractions sexuelles (Instructions permanentes 700-04).

**Tableau 11. Niveau global de risque, selon le groupe d'âge**

NIVEAU DE RISQUE	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Faible**	4,3 %	5,4 %	4,9 %
Moyen**	34,5 %	29,0 %	31,3 %
Élevé**	61,2 %	65,6 %	63,8 %

Remarque : \*\*p<0,01

### ***Niveau de besoins***

Le Tableau 12 montre comment les délinquants autochtones avaient été répartis selon la cote globale des besoins liés aux facteurs dynamiques, selon le groupe d'âge. On n'a constaté aucune différence significative entre les deux groupes.

**Tableau 12. Niveau global de besoins, selon le groupe d'âge**

NIVEAU DE BESOINS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Faible	2,0 %	3,1 %	2,6 %
Moyen	27,9 %	28,1 %	28,0 %
Élevé	70,2 %	68,9 %	69,4 %

### ***Besoins identifiés***

Au Tableau 13, on voit que les sept catégories de besoins couvertes par le processus d'identification et d'analyse des facteurs dynamiques sont représentées dans l'échantillon des délinquants autochtones. Parmi les besoins les plus évidents chez les délinquants plus jeunes, il y avait les besoins liés à l'emploi (80,3 %), aux

fréquentations (75,7 %), et à la toxicomanie (94,0 %). Quant aux délinquants plus âgés, ils semblent avoir des besoins plus élevés que les plus jeunes dans le domaine des relations conjugales et familiales (68,4 %).

**Tableau 13. Pourcentage des délinquants autochtones chez qui on a identifié des besoins**

CATÉGORIES DE BESOINS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Emploi***	80,3 %	68,3 %	73,2 %
Relations conjugales et familiales***	56,0 %	68,4 %	63,3 %
Fréquentations***	75,7 %	59,6 %	66,6 %
Toxicomanie**	94,0 %	91,8 %	92,7 %
Adaptation à la collectivité	50,4 %	48,1 %	49,1 %
Orientation personnelle et affective	93,3 %	93,9 %	93,6 %
Attitude générale	52,9 %	52,5 %	52,7 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Emploi***

Les indicateurs du domaine de l'emploi pour lesquels il y avait des différences significatives entre les deux groupes (22 indicateurs sur 35) sont présentés au Tableau 14. Même si la proportion de jeunes délinquants autochtones n'ayant pas terminé leurs études secondaires était plus élevée, une plus grande proportion des délinquants plus âgés avaient un niveau de scolarité inférieur à une 8<sup>e</sup> année. Cependant, la différence la plus marquée entre les deux groupes concernait les antécédents professionnels, 28,7 % des délinquants plus jeunes n'ayant pas d'antécédents professionnels, par rapport à un dixième des plus âgés. En outre, les plus jeunes étaient plus susceptibles d'avoir été sans emploi au moment de leur arrestation, d'avoir des antécédents d'instabilité dans l'emploi, d'avoir été sans emploi à 90 % du temps ou plus avant leur incarcération, et de ne pas avoir de spécialité, de métier ou de profession (84,2 % par rapport à 57,3 %). Les délinquants

plus âgés étaient plus susceptibles d'avoir été mis à pied ou congédiés; cependant, lorsqu'on a exclu de l'analyse ceux qui avaient déclaré avoir été sans emploi 90 % du temps (ou plus) avant leur incarcération, il n'y avait plus de différence significative entre les deux groupes.

**Tableau 14. Indicateurs liés à l'emploi (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Niveau de scolarité inférieur à une 8 <sup>e</sup> année***	24,5 %	30,8 %	28,2 %
Niveau de scolarité inférieur à une 10 <sup>e</sup> année*	67,0 %	62,0 %	64,1 %
Pas de diplôme d'études secondaires***	91,9 %	85,1 %	87,9 %
A des difficultés d'apprentissage**	15,5 %	11,7 %	13,3 %
A des problèmes de santé physique qui constituent un obstacle à son apprentissage**	3,4 %	6,0 %	5,1 %
A des problèmes de concentration***	37,1 %	29,7 %	32,8 %
Pas de spécialité, de métier ou de profession***	84,2 %	57,3 %	68,5 %
Peu satisfait de sa spécialité, de son métier ou de sa profession***	60,8 %	41,9 %	49,8 %
A des problèmes de santé physique qui constituent un obstacle au travail***	6,1 %	15,2 %	11,4 %
Sans emploi à son arrestation***	81,1 %	66,6 %	72,6 %
Sans emploi à 90 % ou plus***	63,6 %	35,3 %	47,0 %
Sans emploi à 50 % ou plus***	87,4 %	67,1 %	75,5 %
A des antécédents d'instabilité dans l'emploi***	90,0 %	74,6 %	81,0 %
N'a pas d'antécédents professionnels***	28,7 %	9,5 %	17,5 %
Manque d'initiative**	38,2 %	32,3 %	34,8 %
A quitté un emploi sans en avoir un autre***	37,2 %	46,4 %	42,5 %
A été mis à pied***	40,3 %	64,5 %	54,4 %
A été congédié***	18,7 %	29,8 %	25,2 %
Manque d'avantages sociaux***	57,1 %	63,8 %	61,0 %
Pas de sécurité d'emploi***	56,4 %	65,2 %	61,5 %
A des problèmes avec ses collègues***	3,0 %	5,9 %	4,7 %
A mené à terme un programme de formation professionnelle***	9,0 %	14,5 %	12,2 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

## ***Relations conjugales et familiales***

Les indicateurs liés aux relations conjugales et familiales sont présentés au tableau 15. Dans ce domaine, 25 des 31 indicateurs permettaient d'établir une distinction significative entre les deux groupes de l'échantillon. L'une des différences les plus notables concernait les relations vécues durant l'enfance, les plus jeunes délinquants autochtones ayant eu, dans une plus grande proportion que l'autre groupe, un père absent durant leur enfance. En outre, les plus jeunes délinquants étaient plus susceptibles d'avoir été élevés dans un foyer caractérisé par des relations dysfonctionnelles entre leurs parents et d'avoir des membres de leur famille impliqués dans des activités criminelles. On a également constaté des différences significatives entre les deux groupes dans le domaine des relations conjugales : une plus grande proportion des délinquants plus âgés étaient peu satisfaits de leur relation de couple actuelle, avaient des problèmes financiers qui nuisaient à leur relation de couple ou avaient nui à une relation antérieure, et avaient commis des actes de violence conjugale. Compte tenu de la nature des infractions commises, il n'a pas été étonnant de constater que les délinquants plus âgés étaient plus susceptibles que les plus jeunes d'avoir été arrêtés pour avoir maltraité un enfant ou pour inceste.

**Tableau 15. Indicateurs liés aux relations conjugales et familiales (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Enfance dénuée de liens familiaux***	44,5 %	37,3 %	40,3 %
Relations négatives avec sa mère durant son enfance***	40,6 %	32,2 %	35,7 %
Père absent durant son enfance***	58,0 %	45,0 %	50,4 %
Relations négatives avec son père durant son enfance**	55,2 %	49,3 %	51,8 %
Relations dysfonctionnelles entre ses parents durant son enfance***	71,7 %	62,8 %	66,5 %
Membres de sa famille impliqués dans la criminalité***	63,6 %	56,4 %	59,4 %
Actuellement célibataire***	68,9 %	56,7 %	61,8 %
A déjà été marié/dans une union de fait***	66,9 %	91,9 %	81,5 %
Insatisfait de sa relation de couple actuelle***	13,2 %	18,3 %	16,1 %
Des problèmes financiers nuisent à sa relation actuelle ou ont nui à ses relations de couple dans le passé***	27,6 %	39,3 %	34,4 %
Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à sa relation actuelle ou ont nui à ses relations de couple dans le passé***	7,0 %	19,1 %	14,0 %
Des problèmes de communication nuisent à sa relation de couple***	39,7 %	61,2 %	52,2 %
A été victime de violence conjugale***	16,0 %	26,9 %	22,3 %
A commis des actes de violence conjugale***	26,7 %	54,5 %	42,9 %
N'a présentement aucune responsabilité parentale***	54,8 %	34,4 %	42,9 %
Incapable de s'acquitter de ses responsabilités parentales***	14,7 %	23,7 %	19,9 %
Incapable de discipliner son enfant comme il faut***	5,5 %	11,7 %	9,1 %
Se croit incapable de discipliner son enfant**	2,4 %	4,6 %	3,7 %
Surveille l'enfant d'une façon inadéquate***	6,4 %	15,5 %	11,7 %
Ne participe pas à des activités avec l'enfant***	10,6 %	15,6 %	13,5 %
Ne comprend pas le développement de l'enfant***	14,1 %	22,1 %	18,7 %
La famille ne forme pas une cellule***	19,5 %	36,0 %	29,1 %
A été arrêté pour avoir maltraité un enfant***	1,1 %	6,0 %	4,0 %
A été arrêté pour inceste***	0,4 %	6,8 %	4,2 %
A participé à une thérapie familiale ou conjugale***	5,6 %	9,6 %	7,9 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### **Fréquentations et relations sociales**

Le Tableau 16 présente des indicateurs liés aux fréquentations et aux relations sociales. Parmi les 13 indicateurs de ce domaine, on a constaté des différences entre les deux groupes pour huit indicateurs. Une plus grande proportion des plus

jeunes délinquants autochtones fréquentaient beaucoup de délinquants et avaient surtout des amis délinquants. Les plus jeunes délinquants étaient affiliés à un gang dans une proportion de près de quatre fois plus élevée que leurs aînés (23,1 % par rapport à 6,4 %). Par conséquent, ils étaient plus susceptibles d'avoir surtout des amis délinquants, de fréquenter beaucoup de délinquants et de fréquenter des toxicomanes (92,9 % par rapport à 85,1 %). En outre, une plus grande proportion du groupe des plus jeunes habitaient un quartier à caractère criminel et ne faisaient partie d'aucun groupe communautaire.

**Tableau 16. Indicateurs liés aux fréquentations et aux relations sociales (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Est isolé socialement***	16,9 %	23,5 %	20,8 %
Fréquente des toxicomanes***	92,9 %	85,1 %	88,3 %
Fréquente beaucoup de délinquants***	81,3 %	60,8 %	69,4 %
A surtout des amis délinquants***	60,3 %	35,7 %	46,0 %
A été affilié à un gang***	23,1 %	6,4 %	13,3 %
Habite un quartier à caractère criminel***	51,2 %	42,0 %	45,8 %
Ne fait partie d'aucun groupe communautaire***	73,4 %	59,9 %	65,5 %
Facilement influençable***	57,9 %	40,3 %	47,6 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Toxicomanie***

Le Tableau 17 présente des indicateurs liés à la toxicomanie. Il est intéressant de constater que les différences entre les deux groupes d'âge portent sur le type de substance. Les plus jeunes délinquants étaient plus susceptibles de consommer de la drogue et d'en consommer régulièrement. Par opposition, les plus âgés étaient plus susceptibles que leurs cadets de boire pour se libérer du stress et d'avoir des difficultés découlant de leur consommation d'alcool. Dans l'ensemble, une plus grande proportion des plus jeunes délinquants avaient commencé à boire ou à consommer de la drogue très jeunes.

**Tableau 17. Indicateurs liés à la toxicomanie (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
A commencé à boire très jeune***	80,2 %	74,0 %	76,5 %
A consommé de l'alcool et des drogues en même temps***	75,3 %	63,8 %	68,5 %
Boit pour se libérer du stress***	59,3 %	66,5 %	63,5 %
Sa consommation d'alcool nuit à son travail***	42,6 %	49,3 %	46,5 %
Sa consommation d'alcool nuit à ses relations conjugales ou familiales***	59,3 %	70,4 %	65,8 %
Sa consommation d'alcool nuit à ses relations sociales***	49,5 %	58,7 %	54,9 %
Sa consommation d'alcool l'a amené à enfreindre la loi***	77,7 %	83,1 %	80,8 %
Sa consommation d'alcool nuit à sa santé***	22,2 %	31,2 %	27,5 %
Consomme de la drogue***	85,9 %	70,5 %	76,9 %
A commencé à consommer de la drogue très jeune***	75,9 %	51,0 %	61,4 %
Consomme de la drogue régulièrement***	62,8 %	46,9 %	53,5 %
Consomme de la drogue de façon excessive à l'occasion***	54,0 %	44,5 %	48,5 %
A consommé différentes drogues en même temps***	53,3 %	41,6 %	46,5 %
Consomme de la drogue durant les loisirs***	74,1 %	60,1 %	65,9 %
Consomme de la drogue lors d'activités sociales***	77,4 %	61,3 %	68,0 %
Consomme de la drogue pour se libérer du stress***	56,1 %	47,1 %	50,8 %
Sa consommation de drogue l'a amené à enfreindre la loi***	58,3 %	49,7 %	53,2 %
Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie***	49,4 %	59,1 %	55,1 %
A participé à un programme de traitement de la toxicomanie***	57,1 %	65,9 %	62,3 %
A suivi au complet un traitement pour la toxicomanie***	39,0 %	49,7 %	45,3 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Adaptation à la collectivité***

Le Tableau 18 présente des indicateurs liés à l'adaptation à la collectivité. Il y avait peu d'indicateurs dans ce domaine qui permettaient d'établir une distinction entre les deux groupes de l'échantillon; toutefois, on a constaté des différences sur les plans



de la présentation et des questions monétaires. Une plus grande proportion des délinquants plus âgés avaient une mauvaise hygiène personnelle, des problèmes de santé physique et des problèmes dentaires. Pour ce qui concerne les questions d'argent, 82,6 % des plus jeunes délinquants n'avaient pas de crédit, par rapport à 69,9 % des plus âgés, et 81,8 % des plus jeunes n'avaient pas de biens à remettre en nantissement, par rapport à 68,1 % de leurs aînés. Cependant, une plus grande proportion des délinquants plus âgés avaient des dettes (38,1 % par rapport à 28,4 %) et avaient déjà eu recours aux services sociaux (91,0 % par rapport à 83,1 %). Plus de la moitié des plus jeunes délinquants (54,6 %) avaient changé fréquemment de logement, par rapport à 38,8 % des plus âgés.

**Tableau 18. Indicateurs liés à l'adaptation à la collectivité (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Changements fréquents de logement***	54,6 %	38,8 %	45,4 %
A une mauvaise hygiène personnelle**	2,8 %	5,2 %	4,2 %
A des problèmes de santé physique***	13,6 %	28,1 %	22,1 %
A des problèmes dentaires***	16,9 %	25,8 %	22,1 %
A des dettes***	28,4 %	38,1 %	34,1 %
N'a pas de compte de banque***	66,5 %	56,9 %	60,9 %
N'a pas de crédit***	82,6 %	69,9 %	75,2 %
N'a pas de biens à remettre en nantissement***	81,8 %	68,1 %	73,8 %
N'a pas de passe-temps***	30,6 %	24,4 %	26,9 %
Ne participe pas à des activités organisées**	57,6 %	51,7 %	54,2 %
A eu recours aux services sociaux***	83,1 %	91,0 %	87,7 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Orientation personnelle et affective***

Le Tableau 19 présente une répartition des indicateurs liés à l'orientation personnelle et affective. Vingt des 46 indicateurs de ce domaine permettaient d'établir une

différence entre les deux groupes de l'échantillon. Le Tableau 19 révèle que les facultés cognitives, le comportement, la sexualité et la santé mentale sont les éléments principaux qui différencient les deux groupes. Plus précisément, une plus grande proportion des plus jeunes délinquants étaient incapables de se donner des choix, ne se rendaient pas compte des conséquences de leurs actes, étaient amateurs de sensations fortes, et irréfléchis. Sur le plan des facultés cognitives, une plus grande proportion d'entre eux étaient impulsifs.

Comme on le voit au Tableau 19, les délinquants plus âgés avaient plus de difficulté dans les domaines de la santé mentale et des questions liées aux interventions. Par exemple, une plus grande proportion d'entre eux avaient été traités par un service de consultations externes dans le passé et avaient déjà consommé ou consommaient des médicaments prescrits. En outre, une plus grande proportion avait des besoins dans le domaine de la sexualité. Ainsi, ils étaient plus susceptibles que les plus jeunes d'avoir des difficultés de performance sexuelle, un problème d'identité sexuelle, une orientation sexuelle inappropriée et une attitude sexuelle problématique. Ces résultats cadrent bien avec le fait que les délinquants plus âgés, dans une plus grande proportion que les plus jeunes, avaient commis une infraction de nature sexuelle.

**Tableau 19. Indicateurs liés à l'orientation personnelle et affective (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Affilié à un gang***	16,6 %	2,8 %	8,5 %
Incapable de se donner des choix***	71,6 %	65,0 %	67,7 %
Ne se rend pas compte des conséquences***	52,3 %	45,7 %	48,5 %
Se fixe des objectifs irréalistes*	32,9 %	28,3 %	30,2 %
Impulsif***	85,3 %	73,8 %	78,6 %
Gère mal son temps***	59,9 %	47,9 %	52,9 %
Craintes irraisonnées*	21,0 %	25,3 %	23,5 %
Prend des risques inconsidérés***	70,4 %	56,4 %	62,2 %
Amateur de sensations fortes***	45,2 %	26,2 %	34,1 %
Irréfléchi**	56,8 %	51,2 %	53,6 %
Peu consciencieux***	46,9 %	39,6 %	42,6 %
A des difficultés de performance sexuelle***	2,6 %	5,4 %	4,2 %
Problème d'identité sexuelle***	2,2 %	4,8 %	3,7 %
Orientation sexuelle inappropriée***	10,2 %	23,5 %	18,0 %
Attitude sexuelle problématique***	18,9 %	35,5 %	28,6 %
Médicaments prescrits dans le passé**	21,8 %	26,7 %	24,7 %
Médicaments prescrits en ce moment***	7,6 %	12,6 %	10,5 %
Hospitalisé dans le passé***	15,2 %	20,2 %	18,1 %
Traité par un service de consultations externes dans le passé*	11,6 %	15,2 %	13,7 %
Traité par un service de consultations externes avant son admission*	2,7 %	4,5 %	3,8 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### **Attitude générale**

Le Tableau 20 présente des indicateurs liés à l'attitude générale. Les comparaisons entre les groupes ont révélé des différences significatives pour 9 des 24 indicateurs. De façon générale, il semble que les plus jeunes délinquants autochtones perçoivent le système de justice pénale de façon plus négative que leurs aînés. Ainsi, une plus grande proportion d'entre eux avaient une attitude négative à l'égard des lois, de la police, de la surveillance dans la collectivité et du système correctionnel. Les plus jeunes étaient également plus susceptibles de considérer que le travail n'a pas de valeur et de ne pas avoir de but dans la vie. Ces constatations cadrent bien avec ce qu'on avait observé dans le domaine de l'«emploi». En outre, une plus grande proportion des plus jeunes étaient susceptibles de manquer de respect à l'égard de

la propriété privée et de la propriété publique, et d'être en faveur de la violence instrumentale.

**Tableau 20. Indicateurs liés à l'attitude générale (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
Attitude négative face aux lois**	51,6 %	45,5 %	48,0 %
Attitude négative envers la police***	44,7 %	35,5 %	39,3 %
Attitude négative envers le système correctionnel*	24,6 %	20,4 %	22,1 %
Attitude négative face à la surveillance dans la collectivité**	36,4 %	30,8 %	33,1 %
Le travail n'a pas de valeur***	27,2 %	16,3 %	20,9 %
Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur***	14,1 %	9,2 %	11,2 %
Les personnes âgées n'ont pas de valeur***	3,4 %	1,2 %	2,1 %
Le rôle des femmes et des hommes est inégal***	18,3 %	28,4 %	24,2 %
Manque de respect à l'égard de la propriété privée***	51,2 %	34,6 %	41,5 %
Manque de respect à l'égard de la propriété publique***	40,0 %	25,2 %	31,3 %
Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale***	44,4 %	29,3 %	35,6 %
Est en faveur de la violence familiale***	18,8 %	32,7 %	26,9 %
Est en faveur de la violence instrumentale***	47,3 %	40,4 %	43,3 %
Pas de but dans la vie***	81,6 %	66,9 %	73,0 %
Anticonformiste***	62,0 %	55,0 %	57,9 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

### ***Risque de suicide***

Parmi les neuf indicateurs utilisés pour évaluer le risque de suicide, un seul permettait d'établir une distinction entre les deux groupes de l'échantillon. Une plus grande proportion des délinquants plus âgés avaient subi la perte d'un ami ou la mort d'un proche parent. Un quart de l'échantillon des délinquants autochtones avait déjà fait une tentative de suicide. La répartition des proportions pour les indicateurs liés au risque de suicide est présentée au Tableau 21.

**Tableau 21. Indicateurs liés au risque de suicide (EID)**

INDICATEURS	DÉLINQUANTS AUTOCHTONES		TOTAL
	25 ANS OU MOINS	PLUS DE 25 ANS	
A peut-être des tendances suicidaires	4,6 %	5,9 %	5,3 %
A déjà tenté de se suicider	24,2 %	26,1 %	25,3 %
A déjà bénéficié d'une intervention	11,4 %	13,6 %	12,7 %
Perte d'amitié, décès d'un parent proche***	8,1 %	11,8 %	10,3 %
Connait des problèmes graves*	6,7 %	8,7 %	7,9 %
Est sous l'empire de l'alcool ou de la drogue	6,1 %	7,7 %	7,0 %
Présente des signes de dépression	8,8 %	10,9 %	10,0 %
A exprimé l'intention de se suicider*	3,6 %	4,8 %	4,3 %
A dressé un plan pour se suicider	0,8 %	0,8 %	0,8 %

Remarque : \*p<0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

## CONCLUSIONS

Dans ce rapport, nous avons présenté les résultats d'une étude en deux parties dans laquelle nous avons examiné les questions de l'affiliation à un gang et de l'âge chez les délinquants autochtones incarcérés dans les établissements fédéraux. Nous avons d'abord comparé les délinquants autochtones affiliés à un groupe du crime organisé et les autres délinquants autochtones sous responsabilité fédérale, tout en tenant compte de l'âge. Nous avons ensuite examiné les différences entre un groupe de délinquants autochtones «plus jeunes» et un groupe de «plus âgés». Il s'avérait nécessaire de mener cette étude à double volet en raison de l'existence de deux tendances simultanées au Canada : l'augmentation de l'appartenance à un gang parmi les jeunes délinquants autochtones et la croissance du nombre de jeunes Autochtones dans les établissements fédéraux du Service correctionnel du Canada. Compte tenu de ces deux tendances, on se demandait si les stratégies d'intervention devraient être axées sur l'appartenance aux gangs ou sur les besoins des jeunes Autochtones en matière de traitement.

Nous avons constaté que, si l'on tient compte de l'âge, les différences entre les délinquants qui sont membres d'un gang et les autres qui ne le sont pas, sur le plan du niveau global de risque, diminuent. De même, lorsqu'on compare deux groupes d'âge au sein de cette population, on n'observe pas de différences significatives entre les plus jeunes et les plus âgés sur le plan des infractions «habituellement» associées aux activités des gangs. Ainsi, une moins grande proportion des plus jeunes délinquants autochtones avaient été condamnés pour possession de drogue et trafic de drogue, des infractions associées aux gangs.

Même si l'on a déjà déterminé que l'appartenance des jeunes Autochtones à des gangs a un effet négatif sur la stabilité des établissements fédéraux dans la région des Prairies, notre étude a permis de montrer que la «jeunesse» est un facteur très important à prendre en considération dans les stratégies d'intervention. Nous avons utilisé comme méthode une perspective historique plutôt qu'un profil instantané, et nous avons constaté que le risque s'atténuait avec l'âge chez les délinquants

autochtones sous responsabilité fédérale. Cela se manifeste dans les résultats, qui ont permis d'établir, de façon significative, que les jeunes délinquants autochtones étaient plus susceptibles que leurs aînés d'avoir déjà été condamnés par un tribunal pour adolescents.

En conclusion, notre étude montre que les politiques visant à la fois à gérer les gangs et à favoriser la réinsertion sociale des délinquants autochtones doivent être axées autant sur les besoins des plus jeunes délinquants que sur le risque associé à l'appartenance à un gang. Pour augmenter l'efficacité des interventions, il faut élaborer les stratégies de concert avec les Aînés et d'autres ressources autochtones et les mettre en œuvre très tôt au cours du développement des jeunes afin d'empêcher que ceux-ci aient des démêlés avec le système de justice pénale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEARE, M. E. *Criminal conspiracies in Canada: Organized crime in Canada*, Nelson Canada, Université York, 1995.
- BOE, R. «Les détenus autochtones : tendances et projections démographiques», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 7-9.
- BONTA, J. «Native inmates: Institutional response, risk, and needs», *Canadian Journal of Criminology*, n° 31, 1989, p. 49-61.
- BONTA, J., LaPRAIRIE, C. et WALLACE-CAPRETTA, S. «Risk prediction and re-offending: Aboriginal and non-aboriginal offenders», *Canadian Journal of Criminology*, n° 39, 1997, p. 127-144.
- BROTHERTON, D. C. «'Smartness', 'Toughness', and 'Autonomy': Drug Use in the Context of Gang Female Delinquency », *Journal of Drug Issues*, vol. 26, n° 1, 1996, p. 261-277.
- FINN, A., TREVETHAN, S., CARRIÈRE, G. et KOWALSKI, M. *Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : un profil instantané d'une journée*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 1999.
- LAFLIN, M. «Girl Gangs», *Law and Order*, vol. 44, n° 3, 1996, p. 87-89.
- LAIDLER, K. A. J. et HUNT, G. «Violence and Social Organization in Female Gangs », *Social Justice*, vol. 24, n° 4, 1997, p. 148-69.
- LECLAIR, M. et ASSOCIÉS. *Profil des délinquants sexuels autochtones*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
- MOTIUK, L. et NAFEKH, M. «Profil des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10-15.
- MOTIUK, L. «Système de classification des programmes correctionnels : Processus d'évaluation initiale des délinquants», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-23.
- ROSENBAUM, J. L. «A Violent Few: Gang Girls in the California Youth Authority», *Journal of Gang Research*, vol. 3, n° 3, 1996, p. 17-23.
- SAUVÉ, J. *Organized crime in Canada: Results of a United Nations International Pilot Survey of 16 Police Services*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 1999.



SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport du groupe de travail sur la sécurité*, Direction de la sécurité, 2000.

SHELDON, R. G. «A comparison of gang members and non-gang members in a prison setting», *Prison Journal*, vol. 71, n° 2, 1991, p. 50-60.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. *Rapport final. Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1989.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. *Problèmes correctionnels touchant les Autochtones en milieu urbain : Compte rendu des travaux d'un groupe de réflexion et aperçu de la littérature et de l'expérience sur le sujet*, sous la direction de J. Nuffield, 1998.